

# Panorama des Sociétés à Mission

Enseignements clés de l'étude

## LA MISSION À TRAVERS SA RAISON D'ÊTRE ET SES OBJECTIFS STATUTAIRES

**72%** des sociétés à mission ont défini **une raison d'être reflétant directement leurs activités.**

**1/4** ne respectent pas ce critère pourtant dans l'esprit de la loi Pacte.



Les préoccupations les plus représentées à travers les objectifs statutaires sont principalement :



**84%** Sociales internes



**70%** Environnementales

**40%** des sociétés à mission proposent une mission\* « cœur d'activité », avec une raison d'être et des objectifs statutaires engageants et spécifiques à l'activité de l'entreprise.

**A contrario, plus de la moitié** ont donc défini des raisons d'être et objectifs statutaires en partie décorrélés de leur activité.

\*raison d'être et objectifs statutaires

## LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE LA DÉMARCHÉ SOCIÉTÉ À MISSION

**86%** communiquent la déclinaison de leurs objectifs statutaires en objectifs opérationnels, avec beaucoup d'hétérogénéité dans les modèles de mission proposés.

Elles définissent environ **4 objectifs statutaires, avec en moyenne 2 objectifs opérationnels par objectif statutaire.**

Ces données varient en fonction :  
- de la culture de l'entreprise  
- de sa taille  
- de la diversité de ses activités.



PEU DE SOCIÉTÉS À MISSION PROJETTENT LEUR DÉMARCHÉ **SUR LE LONG TERME**

**50%** ont fixé une trajectoire au-delà du court terme pour au moins 1 de leurs objectifs opérationnels.

Parmi ces 50%, **moins de 1/3** ont opté pour une trajectoire long terme (4 ans et +).



## LE COMITÉ DE MISSION

### NOMINATION D'UN COMITÉ DE MISSION

Presque **100%** des sociétés à mission (alors que non obligatoire pour les entreprises de - 50 salariés)

**Les +**  
DU COMITÉ  
DE MISSION

**Il favorise :**  
> la confrontation des points de vue  
> l'impartialité dans l'appréciation de la démarche

### COMPOSITION COMITÉ DE MISSION

**96%** au moins 1 membre externe à l'entreprise

**68%** où les membres externes sont majoritaires dans le Comité de mission

Le rapport du Comité de mission reste difficilement identifiable dans les communications publiques des sociétés à mission, souvent confondu avec ou incorporé dans un « rapport de mission ».

## L'AVIS RENDU PAR L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE PUBLICATION DE L'AVIS OTI ENCORE TROP PEU RESPECTÉE

**56%** des rapports étudiés ne comportent pas l'avis de l'OTI



**98%**

des avis OTI affichent une conclusion positive faisant état du respect par l'entreprise de ses objectifs de mission, tendance susceptible d'évoluer à l'avenir.

**68%**

d'avis contiennent des commentaires, observations qui ne viennent pas remettre en cause la conclusion donnée par l'OTI. Ceux-ci portent généralement sur les indicateurs de suivi de la mission, la composition et le rôle des Comités de mission.

Le périmètre de l'étude porte sur les 50 sociétés à mission répondant aux deux critères suivants : les entreprises référencées sur le site de l'Observatoire des Sociétés à Mission avant le 22 septembre 2022, date de lancement de la phase de collecte des données ; les entreprises ayant publié un rapport de Comité de mission avant le 22 septembre 2022.